



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02041385

HAL Id: hceres-02041385

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041385v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit privé

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie, science politique

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Droit privé* de la Faculté de droit et science politique de l'Université de Bourgogne présente une offre de formation sur deux ans (enseignements de base en première année (M1) et spécialités en seconde année, qui couvre plusieurs branches du droit privé avec des mutualisations permettant une orientation progressive des étudiants.

Le M1 a pour objet d'assurer un enseignement fondamental aux étudiants se destinant aux professions judiciaires ou para judiciaires et aux professions notariales. Il comporte un parcours *Carrières judiciaires et sciences criminelles* et un parcours *Droit notarial* constituant un tronc commun (60 ECTS) aux différentes spécialités de seconde année (M2). Certains enseignements sont mutualisés avec la mention de master *Droit public* (relations administration administrés, garanties constitutionnelles des droits fondamentaux, théorie de l'Etat, droit constitutionnel comparé ou garanties internationales des droits fondamentaux notamment).

En M2, quatre spécialités sont proposées :

- *Protection des droits fondamentaux et des libertés*, à vocation recherche (proposée aussi avec la mention de master *Droit public* et en cohabilitation avec l'Université de Franche-Comté et donc assurée aussi à Besançon). Elle forme des juristes spécialistes.
- *Professions juridiques du sport*, à vocation professionnelle. Elle forme aux divers métiers dans lesquels se retrouvent des juristes du sport.
- *Droit processuel*, à vocation professionnelle. Elle a pour objectif de former des juristes spécialistes des procès.
- *Droit notarial* à vocation professionnelle. Elle forme les notaires par la voie universitaire.

Synthèse de l'évaluation

La formation a été restructurée en 2014 suite aux préconisations de l'AERES, avec la création d'une réelle mention de *Droit privé*, séparée de celle de *Droit public*, et incluant la spécialité *Droit notarial*, jusque-là dans la mention de *Droit des affaires*.

Les objectifs de la mention et des spécialités ainsi que les débouchés professionnels sont clairement indiqués. Mais la volonté d'offrir une formation fondamentale aussi en droit public, peut sembler contraire à la clarté de l'offre et de ses objectifs. Par ailleurs, la spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés*, s'inscrit en écart avec la mention *Droit privé* du master, d'ailleurs, son semestre 3 ne propose qu'une unité d'enseignement consacrée au droit privé. La finalité recherche de la spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés* ne sert pas de tremplin à une poursuite d'études vers le grade supérieur.

L'organisation des enseignements est décrite avec précision (organisation des volumes horaires, contenus, modalités d'attribution des crédits, acquisition de compétences additionnelles, transversales et préprofessionnelles) et montre une place très limitée des langues. Des mutualisations d'enseignement sont organisées avec la mention *Droit public* (relations administration-administrés -garanties constitutionnelles des droits fondamentaux, Théorie de l'Etat, droit constitutionnel comparé ou encore garanties internationales des droits fondamentaux pour le parcours *Carrières judiciaires et sciences criminelles* et droit de l'urbanisme et droit public immobilier pour le parcours *Droit notarial*) et avec la mention *Droit des affaires*. L'enseignement des langues est relativement faible en volume et surtout optionnel (en M1).

La formation bénéficie d'une équipe pédagogique diversifiée et de partenariats académiques (locaux, régionaux ou internationaux) pour certaines de ses spécialités de M2. Un adossement aux laboratoires CREDIM et CREDESPO est mentionné.

Le nombre d'étudiants ayant validé leur diplôme à l'issue du M1 varie de 75 à 81 % et en M2 de 86 à 66 %. Il est regrettable qu'il n'y ait pas de données par spécialités, d'autant que la chute du taux de réussite global mériterait quelques explications.

La professionnalisation est facilitée par une réelle politique de stages, caractérisée notamment avec un stage dès le M1 (facultatif de 15 jours) et en M2 avec un projet organisé dans le cadre d'un travail collaboratif. Cependant, pour les stages en M2, la durée minimale est un peu courte (deux mois), notamment pour des spécialités à finalité professionnelle.

Sur le terrain de l'insertion professionnelle, les enquêtes réalisées de 2011 à 2014 donnent une vue partielle de la réalité étant entendu parfois le faible nombre de répondants. Sur cette question du suivi de l'insertion professionnelle, le dossier est souvent insuffisamment argumenté, du fait d'un manque de commentaires étayés au regard des chiffres présentés en diminution tant au regard de la baisse des effectifs que de celle des taux d'insertion professionnelle.

Le pilotage de la mention est correctement assuré avec la présence d'un réel conseil de perfectionnement qui joue son rôle comme le montre d'ailleurs, la restructuration de la formation.

Points forts :

- Solides équipes pédagogiques alliant universitaires et professionnels (en nombre important pour les spécialités à vocation professionnelle).
- Spécialités de M2 originales et bien pensées au regard des débouchés et du domaine de spécialisation.
- Bon fonctionnement du conseil de perfectionnement.

Points faibles :

- Absence de données sur l'insertion professionnelle concernant chacune des spécialités.
- Intégration de la spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés* au sein d'une mention de master *Droit privé* suscitant un manque de lisibilité.
- Présence exclusivement optionnelle des langues en M1.

Recommandations :

La formation est particulièrement riche en ce qu'elle couvre de nombreuses branches du droit privé et offre des possibilités de spécialisation originale. La mention de master *Droit privé* présente des qualités qui expliquent son attractivité globale. Il serait nécessaire de mettre en place un suivi plus précis de l'insertion des diplômés et peut être de prévoir une durée minimale plus longue pour les stages des spécialités à vocation professionnelle. De même, l'enseignement des langues pourrait être renforcé.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	La formation est en bonne adéquation avec l'objectif fixé et la maquette bien que complexe du fait de spécialités de droit privé et de droit public, témoigne d'une bonne cohésion ; toutefois un tel regroupement édulcore la lisibilité de cette mention.
Environnement de la formation	L'adossement à des laboratoires tels que le CREDESPO (Centre de recherche et d'études en droit et science politique), le CREDIMI (Centre de recherche sur les droits des marchés et des investissements internationaux) et enfin le laboratoire G. Chevrier (UMR 5605, spécialisé en histoire du droit) apparaît bénéfique tant pour le M2 recherche <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i> que pour les autres spécialités à vocation professionnelle.

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est importante et diversifiée avec une majorité d'universitaires.</p> <p>S'agissant des enseignants de l'Université de Franche-Comté, l'équipe comprend 4 professeurs et 11 maîtres de conférences dont 3 habilités à diriger des recherches ; S'agissant des enseignants de l'Université de Bourgogne, l'équipe comprend 22 professeurs, 31 maîtres de conférences dont 16 habilités à diriger des recherches.</p> <p>Les professionnels intervenants extérieurs sont en nombre important avec : notaires (8), avocats (9), magistrats (5), huissiers (2), conseillers juridiques spécialisés (8), expert-comptable (1), consultant (1), généalogiste (1), professeur d'anglais (1).</p> <p>Le pilotage apparaît satisfaisant avec un conseil de perfectionnement et un tutorat mis en place.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>On constate une baisse des effectifs de la mention : en M1 : 142 en 2010 à 120 en 2014 avec un pic en 2013 à 154 et en M2 106 en 2010 et de 95 en 2014, sans qu'une explication dans le dossier ne vienne éclairer ces données.</p> <p>Les débouchés professionnels sont variés. L'insertion professionnelle mesurée ne concernait qu'un gros tiers des diplômés en 2012-2013 (13/36), et moins d'un tiers en 2011-2012 (19/63). C'est peu mais à corréliser avec le taux faible de réponse à l'enquête, la fiabilité des résultats est à clarifier, alors qu'un tableau très précis est fourni pour la spécialité <i>Droit notarial</i>.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>L'adossement de la mention <i>Droit privé</i> à des laboratoires reconnus comme le CREDESPO, le CREDIMI et le Centre Georges Chevrier est bénéfique.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation occupe une place significative dans la formation.</p> <p>Les objectifs en termes de compétences professionnelles apparaissent clairement, pour le moins s'agissant des trois spécialités à finalité professionnelle.</p> <p>S'agissant de la spécialité <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>, il conviendrait de faire mieux apparaître un parcours professionnel, à côté d'un parcours recherche afin d'offrir de plus larges ouvertures à la sortie.</p> <p>Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont claires et cohérentes.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Une Convention cadre avec le Medef, permet l'accueil d'étudiants de M1 notamment.</p> <p>Pour deux des spécialités de M2 à finalité professionnelle (<i>Professions juridiques du sport</i> et <i>Droit processuel</i>), le développement de réseaux plus spécifiques pourrait être envisagé.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il existe un réseau dense d'universités partenaires, avec de nombreuses conventions, et accueil de professeurs invités et une centaine d'étudiants étrangers mais une faible exploitation de la « mobilité sortante » par les étudiants (en tout cas une absence de données sur ce point ne permet pas d'analyser la possibilité prévue de mobilité sortante).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>On constate une ouverture large et positive des M2, en termes de conditions d'accès.</p> <p>Et un bon taux de réussite ciblé en M1 <i>Droit notarial</i> et <i>Carrières judiciaire et sciences criminelles</i> (de 75 à 80 % en première session).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Pour l'instant l'enseignement à distance est en cours de développement alors que pour l'enseignement en présentiel, un renouveau pédagogique est réalisé grâce à l'usage d'une plateforme PLUBEL (au sein de l'espace numérique de travail de l'étudiant).</p>

	Il est précisé qu'un régime spécifique existe en travaux dirigés pour les cas particuliers (les salariés, handicapés, étudiants assumant des responsabilités universitaires) et un régime dérogatoire et aménagé pour les étudiants Erasmus et pour des salariés. L'introduction de modalités d'enseignement à distance, au moins en partie dans le cadre des différents M2, serait utile.
Evaluation des étudiants	Cette évaluation s'effectue par des modalités d'évaluation classiques, sans originalité particulière.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il existe un suivi sur les stages, grâce à un « livret de suivi » en M1 et à un mécanisme plus développé en M2.
Suivi des diplômés	Les diplômés de M2 sont suivis par le directeur et par les étudiants présents pendant l'année, dans le cadre de l'élaboration d'un annuaire des anciens étudiants, d'enquêtes ou de questionnaires. Ce suivi n'est pas effectué en M1, compte tenu du nombre d'étudiants. Les modalités de suivi des étudiants des jeunes diplômés devraient être renforcées en lien avec les structures de l'établissement.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il existe un conseil de perfectionnement qui fonctionne bien. Les référents pour le M1 et les différentes spécialités de M2 sont également membres du conseil de perfectionnement, ce qui permet de prendre en compte l'existant pour promouvoir les bonnes pratiques et améliorer les moins bonnes.

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

